



Déclaration préalable réunion bilatérale DRH/FO du 17 février 2010 sur les mesures catégorielles

Sur le catégoriel 2009

Nous dénonçons la non consommation de la totalité des crédits 2009 normalement consacrés aux ITPE : c'est presque 75 000 euros qui sont perdus car non reportables en 2010 !

Nous fustigeons la non consommation de l'enveloppe prévue pour la première phase de l'alignement des coefficients géographique d'ISS : 1 400 000 euros également perdus !

Nous dénonçons la présentation comme relevant d'une sur-estimation. Il s'agit soit d'un manque de compétence de l'administration centrale (et ce serait fortement inquiétant) soit plus probablement d'une stratégie des services pour diminuer les coefficients individuels et ne donner d'augmentation qu'aux agents qui ont « l'heur de plaire » ; en effet, des services n'ont même pas atteint la moyenne de 1 pour le corps des ITPE ! Ces sommes non consommées sont une insulte jetée à la face de l'ensemble des ITPE qui ont donné leur temps et leur énergie pour faire encore fonctionner ce ministère coûte que coûte, malgré la gabegie ministérielle des réorganisations folles.

Nous fustigeons la mesquinerie de l'administration qui a honteusement réduit de façon dissimulée la prime de service et de rendement ;

Nous dénonçons que les modalités de versement de la prime de restructuration au MEEDDM soient parmi les plus contraignantes par rapport aux autres ministères ; Nos élites veulent toujours paraître comme les meilleurs élèves, elles sont en fait les plus serviles, et ce sont les agents qui paient la note.

Sur le catégoriel 2010

Nous exigeons une revalorisation immédiate et substantielle de la PSR pour effacer la mesquinerie de l'administration dans la publication de ses textes ;

Nous exigeons que l'alignement des coefficients géographiques d'ISS sur le coefficient le plus haut soit totalement réalisé dès cette année afin de faciliter toutes mobilités ;

Nous exigeons une revalorisation de la valeur du point d'ISS à la hauteur des pertes que nous avons subies depuis la budgétisation des honoraires ; nous rappelons qu'alors, nous avons dénoncé les risques de dérive et d'abaissement de cette prime, ce qui c'est évidemment confirmé par la suite.

Nous exigeons un alignement du nombre de points par grades sur les corps ayant le même niveau de fonction que les ITPE : 42 points pour le premier niveau de grade du 1^{er} au 10^{ème} échelon / 55 points pour le premier grade du 10^{ème} au futur 12^{ème} échelon et pour le 2^{ème} grade du 1^{er} au 8^{ème} échelon / 70 points pour le 2^{ème} grade pour le futur 9^{ème} échelon et pour l'ensemble du 3^{ème} grade ;

Nous demandons l'ouverture d'une concertation immédiate sur la gestion des ISS ;

Nous demandons l'augmentation du taux promus/promouvables du corps des ITPE pour atteindre un taux comparable à d'autres corps d'ingénieurs : IAE 15 % / IIM 16 % / IPEF 25 % ;

Nous demandons à ce que la juste réforme statutaire des ITPE, actant la place qu'ils ont prise dans ce ministère, soit budgétée pour l'année 2010 ;

Nous exigeons que l'Etat honore enfin sa dette envers ses agents et rattrape l'année de décalage d'ISS sans grever les autres mesures catégorielles.